

## Consultation publique : Plan Climat Air Energie Territorial

### Contribution personnelle le 23/01/2021

- L'Etat note l'absence d'objectif quantifié pour le stockage carbone.

Il me semble souhaitable dans les objectifs opérationnels de traiter de la protection des forêts qui sont des puits de carbone et de s'interroger sur l'impact des projets de panneaux photovoltaïques vis-à-vis de la qualité des prairies qui sont également des puits de carbone.

- L'Etat encourage la CCHL à définir des actions concernant le développement des énergies renouvelables. On ne peut que constater le laisser faire de la CCHL dans le domaine du développement de l'éolien sur son territoire. En effet la CCHL n'a pas défini de zones favorables à l'instar des anciennes ZDE.
- Dans ses remarques générales la MRAe regrette l'absence d'associations locales ou acteurs économiques implantés localement dans la composition du comité de pilotage ou du comité technique du PCAET et souligne l'insuffisance du plan d'action.
- Je constate, dans le tableau de synthèse des actions du PCAET, une quasi absence d'actions dans le domaine de l'agriculture et dans le domaine des énergies renouvelables (des actions peu précises pour le développement du solaire photovoltaïque et de la méthanisation ou absentes sur le volet de l'éolien).

#### **Agriculture :**

*Axe stratégique 3 : préserver la biodiversité et les capacités de stockage carbone sur le territoire.*

*Axe stratégique 4 : gérer durablement les forêts*

Comment comprendre alors sur Mailhac sur Benaize, la volonté de la Maire d'encourager les coupes rases dans le bois de Bouéry et de détruire la biodiversité présente dans cette forêt en souhaitant toujours l'implantation de 6 éoliennes au sein de celle-ci ?

Pourtant cette Maire sait que les études environnementales attachées à ce projet ont été faussées. Elle sait également qu'un document de protection des chauves-souris a été falsifié par le promoteur. Est-ce que la CCHL, par « esprit de corps », soutiendra cette Maire et reniera ses engagements ?

#### **Energies renouvelables :**

*Axe stratégique n°1 : « faire preuve d'une grande ambition avec le ciblage des anciennes ZDE » ?*

Que signifie le terme « ciblage » ?

*Axe stratégique 2 : « Eolien : développer à court et moyen terme jusqu'à un plateau de productivité »*

Quel est ce plateau de productivité ?

Qui a déterminé celui-ci ?

*Axe stratégique n°3 « Solaire photovoltaïque : développer sur friches et terrains non viabilisés en préservant les terres agricoles ».* Comment comprendre la multiplicité des projets de parcs photovoltaïques sur des terres agricoles dans le secteur Brame Benaize ?

Le conseil municipal de Mailhac sur Benaize a même donné un avis favorable à l'un d'eux !

- Conclusion : J'espère une réponse à mes questions et regrette l'inadéquation entre des objectifs ambitieux et le peu d'actions proposées.

Je souhaite que le PCAET ne soit pas un écran de fumée pour masquer l'inaction ou pire l'accélération de la dégradation de l'environnement mais un véritable instrument aux mains d'élus de la CCHL ayant une véritable conviction écologique.

Seules les actes seront jugés et non les objectifs !

J'espère que le courage et l'éthique sauront les guider.

Thierry MENARD

1 Montbrugnaud

87160 Mailhac sur Benaize